

Infos DP du 13 mars 2015

1. EPA - Entretien dans le cadre de l'article 20§4 de la CCN

- Un agent qui refuse son EPA et qui est concerné par l'entretien portant sur le déroulement de carrière, sera destinataire d'un Point Professionnel Annuel (PPA).

2. Salariés de la Direction régionale basés dans le département du Haut-Rhin

- Les fonctions de ces salariés seront positionnées à la Direction régionale à Strasbourg. Une information a été faite à la réunion du Comité d'Etablissement du 24 février. Les salariés concernés ont bénéficié d'un entretien avec la Direction des Ressources Humaines. En cas de refus de mobilité, les salariés concernés devront candidater sur un poste dans le réseau.

3. Note régionale PeA RH 2014/002 du janvier 2015 - Procédure de gestion par les managers des arrêts de maladie et des visites médicales

- La note précise que si l'arrêt de maladie débute le 1^{er} jour des congés (CP, RTT, CF, CA, JM, Pont) les congés prévalent. Or, une décision de Cour de Justice de l'Union Européenne datant de 2012 précise que « *En cas d'arrêt de travail pour maladie survenu pendant le congé annuel payé, le travailleur a le droit de récupérer ultérieurement la période de congé d'une durée équivalente à celle de la maladie.* ».
- Suite aux informations obtenues auprès la Direction générale, la Direction régionale va modifier cette note.
- Les salariés concernés par cette situation doivent prendre contact avec les Représentants du Personnel qui transmettront la liste à la Direction des Ressources Humaines afin que les compteurs débités à tort soient recredités.

4. Envoi du bulletin de salaire au domicile des agents

- Il n'est pas possible de modifier l'édition du bulletin de salaire, ni sa mise sous enveloppe, cette prestation étant sous-traitée.

5. Procédure de demande d'une formation avec le CPF

- La Direction régionale est en attente de la procédure définie par la Direction générale.

6. Mail.net

- Les questions relatives à cette problématique seront traitées lors à la prochaine réunion du Comité d'Etablissement.

Prochaine réunion : le 10 avril 2015

